



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 6 JUIN 2023 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	Pouvoir de Michel FRUGIER
2	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
3	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
4	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
5	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
6	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
7	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
8	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
9	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
10	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
11	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
12	MOTZ	CLERC Daniel	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
13	MOUXY	FILIPPI Laurent	
14	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
15	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
16	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	Pouvoir d'Antoine HUYNH
17	SAINT OURS	ALLARD Louis	
18	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENCHNEIDER Gérard	
19	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
20	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
21	VOGLANS	MERCIER Yves	

18 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 mai 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 9 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 21 présents et 6 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2023
Exécutoire le : **15 JUN 2023**
Publiée le : **15 JUN 2023**
Visée le : **15 JUN 2023**

EQUIPEMENTS SPORTIFS **Réfection du sol du Gymnase 1 (G1) de la Halle Marlioz Demande de subventions**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est compétent pour la gestion des gymnases de la halle Marlioz (Aix-les-Bains), du gymnase Garibaldi (Aix-les-Bains) et du gymnase Carole Montillet (Entrelacs).

Le sol sportif du G1 est d'origine et très sollicité tant par les utilisateurs des collèges et lycées que par les nombreuses associations.

Le projet consiste en la réalisation d'une sous-construction revêtue d'une résine. La sous-construction est constituée d'un isolant et d'un plancher. La résine protège le parquet des coups, des rayures et de l'eau, notamment celle du lavage.

Le coût des travaux est estimé à 188 750 euros HT (238 536 euros TTC).

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS). Une subvention à hauteur de 20 % du montant HT du projet est sollicitée (soit 37 750 €), soit un reste à charge pour Grand Lac, sous réserve de l'obtention de cette subvention, de 151 000 € HT (181 200 € TTC).

Il est également proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer ce dossier auprès de tout autre organisme susceptible d'accompagner la réalisation du projet.

Les crédits sont inscrits au budget GYMNASES sur l'opération 127-02.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport.
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS), et le cas échéant auprès de tous autres organismes susceptibles d'accompagner la réalisation du projet.

- Délégués en exercice : 31
- Présents : 21
- Présents et représentés : 27
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 6 juin 2023

Le Président,
Renaul BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 7 : Réfection du sol du Gymnase 1 (G1) de la Halle Marlioz - Demande de subventions

Date de transmission de l'acte : 15/06/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 15/06/2023

Numéro de l'acte : d4575 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230606-d4575-DE

Date de décision : 06/06/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions